

DEMANDE DE LOTISSEMENT / RELOTISSEMENT

à Monsieur le Bourgmestre de la Commune de Mondercange

DEMANDEUR

NOM	_____	PRENOM	_____
N°	_____	RUE	_____
CODE POSTAL	_____	LOCALITE	_____
TEL	_____	EMAIL	_____

ADRESSE DU PROJET

N°	_____	RUE	_____
CODE POSTAL	_____	LOCALITE	_____
N° CADASTRAL	_____	SECTION CADASTRALE	_____
SURFACE terrain	_____		

GEOMETRE OFFICIEL

NOM	_____	PRENOM	_____
N°	_____	RUE	_____
CODE POSTAL	_____	LOCALITE	_____
TEL	_____	EMAIL	_____

PIECES A JOINDRE A LA DEMANDE

- 2x extraits cadastraux (échelle : 1/1250 ou 1/2500)
- Accord propriétaire(s)
- 2x projets de lotissement (signés par le géomètre)
- 1x plan de lotissement (signés par l'architecte et propriétaire(s))

PAP QE - Art. 15 Lotissement de terrains

a) Lorsqu'un ou plusieurs terrain(s) viabilisé(s), constructible(s), bâti(s) ou non, est/sont subdivisé(s) ou regroupé(s) en vue de son(leur) affectation à la construction, le propriétaire doit solliciter une autorisation de lotissement selon les prescriptions de l'article 29(1) de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

b) Lors de la demande de l'autorisation de lotissement, le demandeur doit fournir un plan de lotissement qui démontre la conformité avec les dispositions du présent règlement.

c) L'autorisation peut être refusée si le morcellement conduirait à une non-conformité pour une construction existante par rapport à l'une quelconque des dispositions du présent règlement.

- Seules les demandes complètes seront traitées

DATE _____

SIGNATURE _____